

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 25 avril 2022, à compter de 17h00, avec enregistrement audio.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillé, Messieurs les conseillers Éric Tessier, Jean Beaubien, Pierre Provost et Madame la conseillère Karine Descheneaux.

Sont absents, les conseillers Monsieur Georges Forcier et Madame Mélanie Parenteau.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillé, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 2022-04-054

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Éric Tessier
Et appuyée par Jean Beaubien
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. NOMINATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT LES CITOYENS AU COMITÉ CONSULATIF D'URBANISME

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. NOMINATION D'UN MEMBRE RERPÉSENTANT LES CITOYENS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Résolution numéro 2022-04-055

ATTENDU QU'en vertu du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella, ce dernier doit comprendre deux membres du conseil municipal et un membre citoyen;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil municipal au plus tard le 30 avril de chaque année;

ATTENDU QUE Madame Louise Leblanc ne désire pas renouveler son mandat pour l'année 2022;

ATTENDU QUE Monsieur Yves Villiard a soumis sa candidature pour devenir membre citoyen de ce comité;

ATTENDU QUE messieurs Jean Beaubien et Éric Tessier, représentants du conseil, désirent renouveler leur mandat;

Sur proposition de Pierre Provost
Appuyée par Karine Descheneaux
Il est résolu, à l'unanimité,

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil nomme monsieur Yves Villiard à titre de membre citoyen en remplacement de Madame Louise Leblanc et qu'il accepte le renouvellement du mandat de messieurs Jean Beaubien et Éric Tessier à titre de représentants du conseil, à compter de la date d'adoption de la présente résolution, et ce, jusqu'au 30 avril 2023.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 2022-04-056

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Jean Beaubien,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 17h03

Marie Léveillé
Mairesse

Manon Blanchette
directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance extraordinaire du conseil du 25 avril 2022. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 2 mai 2022.